



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme de l'assurance chômage

Question au Gouvernement n° 580

Texte de la question

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente . La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte . Monsieur le premier ministre, jusqu'où irez-vous dans l'affaiblissement des droits des demandeurs d'emploi ? Alors même que les effets de la dernière réforme de l'assurance chômage s'appliquent depuis seulement une semaine, nous apprenons ce matin par la presse que vous en envisagez déjà une nouvelle. Après celles de 2019, 2023, 2025, sans compter la réforme du RSA qui alourdit encore les effectifs inscrits à France Travail, j'espère que vous aurez l'occasion de nous détromper. Tout tour de vis supplémentaire dans le resserrement des droits, pourtant dûment acquis, s'inscrirait dans la continuité des mauvais coups faits aux chômeurs par les gouvernements macronistes.

M. Pierre Cordier . Vous avez voté avec eux hier !

M. Charles Sitzenstuhl . Nous avons fait baisser le chômage !

M. Arthur Delaporte . Ils ont décidé d'économies sur les travailleurs précaires, de la baisse du montant de l'indemnisation, de sanctions qui vont jusqu'à la suppression des allocations. Ils ont contraint les chômeurs à accepter des emplois inadaptés, donc des baisses de salaires, et ils ont stigmatisé les allocataires sans jamais résoudre les difficultés d'accès au marché du travail et sans jamais contraindre les employeurs à améliorer les conditions de travail.

M. Fabien Di Filippo . La seule chose à apporter à un chômeur, c'est un travail !

M. Arthur Delaporte . Quel est l'effet de ces mesures sur l'emploi ? Il n'y en a aucun sur le taux de chômage, qui avait baissé avant vos réformes et qui augmente depuis ; en revanche, les effets sur la pauvreté sont bien réels. Votre bilan est déjà de 180 euros en moins par mois en moyenne pour les chômeurs.

Monsieur le premier ministre, puisque la presse vous soupçonne de vouloir récidiver, dénoncerez-vous la convention assurance chômage qui vient seulement d'entrer en vigueur et qui est prévue pour durer jusqu'en 2028 ? Fragiliserez-vous un peu plus les demandeurs d'emploi dans un contexte économique déjà difficile, difficulté que la situation internationale ne fait que renforcer ? Aggraveriez-vous une fois encore, au nom d'une idéologie libérale selon laquelle toute restriction des droits créera magiquement de l'emploi, les conditions de travail des agents du service public de l'emploi, épuisés par vos règles changeantes et complexes ?
(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre chargée du travail et de l'emploi* . Je vous remercie pour votre question, car l'assurance chômage suscite beaucoup d'intérêt dans les médias ces derniers jours. Je vous rappelle notre attachement profond au dialogue social constructif. Vous l'avez dit, les partenaires sociaux ont trouvé en novembre dernier un accord sur le régime de l'assurance chômage. La priorité est d'appliquer cet accord. Certaines mesures sont déjà déployées ; la transposition d'autres dispositions doit être présentée au Parlement au mois de juin – je compte sur votre participation, monsieur le député. C'est sur cette transposition que nous devons concentrer nos efforts.

De plus, nous ne relâchons pas nos efforts pour améliorer la situation financière de l'assurance chômage. Nous exerçons un contrôle accru sur la recherche effective d'emploi et nous menons un travail sur l'amélioration de l'assurance chômage au niveau européen, qui ne nous convient pas et qui cause 800 millions d'euros de déficit chaque année à l'Unedic. En parallèle, nous devons réfléchir aux moyens d'augmenter la proportion des Français qui travaillent. Le constat que vous avez dressé me paraît profondément injuste dans la mesure où vous n'avez rappelé ni la baisse du taux de chômage ni l'augmentation historique du taux d'activité dans notre pays. C'est un enjeu de souveraineté économique dans le contexte international. L'assurance chômage n'est pas le seul levier pour agir, loin de là, mais c'est un levier important. Nous devons d'abord partager nos constats avec les partenaires sociaux. Notre priorité est d'accompagner vers l'emploi les jeunes, les travailleurs expérimentés, les bénéficiaires du RSA, pour lesquels les expérimentations montrent des progrès considérables. Nous devons les aider à trouver non simplement un emploi, mais un bon emploi. Notre priorité est donc la transposition de l'accord interprofessionnel. Nous travaillerons ensemble, je l'espère, pour renforcer notre économie et pallier ses points de fragilité face aux chocs extérieurs. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Xavier Breton applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte . Madame la ministre du travail, vous n'avez pas répondu à la question que j'adressais au premier ministre.

Un député du groupe DR . Si, elle a répondu !

M. Arthur Delaporte . Monsieur le premier ministre, voulez-vous vraiment durcir encore davantage les conditions d'accès à l'assurance chômage, comme *Le Monde* l'écrit aujourd'hui ? Madame la ministre est restée floue sur ce point. Arrêtez de taper sur les plus précaires ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

Données clés

Auteur : [M. Arthur Delaporte](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 580

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 avril 2025